



Projet de résolution :

Vu le code de la démocratie locale, en particulier son article L1122-24 ;

Vu les projets de demande de subsides introduits auprès de la Région ou de la Province en 2010 et qui n'ont pas abouti ;

Vu que la « chasse aux subsides » mobilise une énergie considérable et demande des moyens face auxquels les communes ne sont pas sur un pied d'égalité ;

Vu l'importance des subsides qui constituent une bonne part des ressources de financement des communes (les subsides représentent 30% des recettes communales, chiffres de l'UVCW, <http://www.uvcw.be/articles/3,13,2,0,3023.htm>) ;

Vu l'existence au niveau wallon d'un cadastre des subsides permettant de connaître les possibilités de financement qui sont offertes aux communes et de savoir auprès de quelle administration il faut se renseigner ou quelle procédure suivre afin d'obtenir des renseignements précis sur un subside particulier (<http://subsides.pouvoirslocaux.wallonie.be/accueil.php>);

Sachant que la Région wallonne a mis sur pied un droit de tirage pour les subsides d'investissement de base (voiries, bâtiments, énergie...), droit de tirage ventilé entre les pouvoirs locaux en fonction de critères objectifs et transparents qui sont encore mal connus et en fonction de priorités très claires (l'égouttage, la sécurité routière et l'amélioration du cadre de vie, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la rénovation du patrimoine existant et l'utilisation de matériaux naturels, la construction et la rénovation durables, l'information des citoyens) (cf. Circulaire du Ministre Paul Furlan relative à l'élaboration des programmes triennaux 2010-2012, du 18 janvier 2010) ;

Vu les nombreuses possibilités d'aides émanant de la commission Européenne (aides européennes : projets GAL, programme Leader + etc.)

Vu l'existence de subsides octroyés par de nombreuses fondations (Fondation Roi Baudouin...)

Vu l'intérêt que peut représenter la constitution et le suivi d'un calendrier de subsides possibles et les procédures y afférents;

le Conseil communal de Chastre, après en avoir délibéré
par ... voix pour, ... voix contre et ... abstentions,

demande au Collège communal de mettre en œuvre les recommandations suivantes :

1. recueillir la meilleure information sur les changements intervenus en matière d'attribution de subsides, en permettant à une personne de l'administration de se former et de se spécialiser en cette matière ;

2. s'informer sur les formations éventuelles organisées sur ce sujet ou confier à l'UVCW l'organisation d'une formation à laquelle elle enverra le(la) responsable des travaux et le(la) responsable des recherches de subsides ;

3. sensibiliser tous les acteurs communaux (associations, acteurs de l'enseignement, fabriques d'église, administration, service des travaux, commissions communales, architecte communal, ...) à la nouvelle donne en matière de subsidiation, notamment aux critères liés au développement durable.